

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 3 avril 2017

DELIBERATION n°2017-22

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 avril 2017 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 24 mars 2017.

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,

Point de l'ordre du jour :

5.4. Approbation d'une convention internationale.

Exposé de la décision :

L'université (EPU) souhaite signer une convention, avec l'université du Québec à Chicoutimi, d'application de la convention interuniversitaire définissant les modalités de la formation de double diplomation d'un étudiant de l'EPU inscrit au programme de maîtrise en informatique – volet professionnel – concentration jeu vidéo.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation de la convention avec l'université de Québec à Chicoutimi.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision.

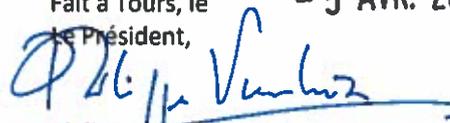
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Abstentions	0
Votes exprimés	30
Pour :	30
Contre	0

Pièce jointe :

- Convention avec l'université de Québec à Chicoutimi.

Fait à Tours, le
Le Président,

- 5 AVR. 2017


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 10 AVR. 2017

Transmise au recteur le :

10 AVR. 2017

UQAC

Université du Québec
à Chicoutimi



UNIVERSITÉ
FRANÇOIS - RABELAIS
TOURS

ENTENTE COMPLÉMENTAIRE 2-J

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

ET

L'UNIVERSITÉ FRANÇOIS-RABELAIS DE TOURS

École Polytechnique de l'Université de Tours

DOUBLE DIPLOMATION

Maîtrise en informatique – volet professionnel

Concentration jeux vidéo

MARS 2017

ENTENTE COMPLÉMENTAIRE 2-J À LA CONVENTION DE COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE SIGNÉE EN SEPTEMBRE 2014

ENTRE :

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI, corporation légalement constituée, aux termes de la Loi sur l'Université du Québec (RLRQ, chapitre U-1) ayant le siège de ses affaires au 555, boulevard de l'Université, Saguenay, arrondissement Chicoutimi, (Québec), G7H 2B1, agissant et ici représentée par monsieur Martin Gauthier, recteur, et monsieur Mustapha Fahmi, vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, dûment autorisés aux fins des présentes, tel qu'ils le déclarent,

ci-après appelée: « **UQAC** »

ET :

L'UNIVERSITÉ FRANÇOIS-RABELAIS DE TOURS, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, ayant son siège au 60 rue du Plat d'Étain, 37020 Tours Cedex 1, France, agissant et ici représentée par monsieur Philippe VENDRIX, Président, et monsieur Emmanuel NÉRON, Directeur de Polytech Tours, dûment autorisés aux fins des présentes, tel qu'ils le déclarent,

ci-après appelée : « **UFRT** »

Convient que :

Conformément à la convention de coopération interuniversitaire intervenue entre l'UQAC et l'UFRT, la présente entente complémentaire 2-J a pour objet de définir les modalités entourant la formation de double diplomation d'un étudiant de Polytech Tours inscrit au programme de Maîtrise en informatique – volet professionnel - concentration jeux vidéo (45 crédits) de l'UQAC, à compter de la rentrée universitaire 2017.

Tout candidat admis dans le cadre de cette entente doit se conformer aux conditions suivantes :

1. L'étudiant de Polytech Tours doit avoir fait l'équivalent de deux (2) années d'études à temps plein dans le programme d'ingénieur et demeurer inscrit à ce même programme pendant son séjour dans l'université d'accueil;
2. L'étudiant de Polytech Tours réalise le programme de maîtrise en informatique – volet professionnel-concentration jeux vidéo de l'UQAC (45 crédits) pendant les trimestres d'automne, d'hiver et d'été. Ces cours sont reconnus par Polytech Tours pour remplacer la dernière année du cycle ingénieur, par conséquent, les étudiants français pourront obtenir à l'issue de ce programme une double-diplomation, octroyée par l'UFRT et l'UQAC.
3. Être admis au programme de l'université d'accueil et y acquitter les droits de scolarité. (environ 3000 euros pour l'année 2017/2018). L'UQAC se réserve le droit de refuser un étudiant si son dossier ne convient pas aux exigences d'admission du programme;
4. Acquitter les droits de scolarité à son université d'origine comme suit :

- a. A l'année universitaire courante n : l'étudiant s'acquittera des droits de scolarité correspondant à la 5ème année du cycle ingénieur et de la cotisation obligatoire à la sécurité sociale étudiante.
- b. A l'année universitaire suivante $n+1$: l'étudiant s'acquittera uniquement de la cotisation obligatoire à la sécurité sociale étudiante et de la médecine préventive.

5. La description du programme de maîtrise en informatique – volet professionnel - concentration jeux vidéo et le cheminement de l'étudiant sont présentés à l'annexe A.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé en deux (2) exemplaires :

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

Martin Gauthier
Recteur

Date

Mustapha Fahmi, Ph.D
Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche
et à la création

Date

UNIVERSITÉ FRANÇOIS-RABELAIS DE TOURS

Philippe Vendrix
Président

Date

POLYTECH TOURS

Emmanuel Néron
Directeur

Date

ANNEXE A

Maîtrise en informatique - volet professionnel (45 crédits) Concentration Jeux vidéo

Cours obligatoires

- Au moins un cours parmi les suivants (3 à 6 crédits)

8INF871	Principes des moteurs jeux
8INF955	Principes de conception et de développement de jeux vidéo

- Au moins un cours parmi les suivants (3 à 9 crédits)

8IAR125	Intelligence artificielle pour le jeu vidéo
8INF870	Algorithmique
8INF872	Programmation de plateformes mobiles

- Au moins un cours parmi les suivants (3 à 6 crédits)

8INF847	Gestion de projets informatiques
8INF850	Méthodologie de la recherche

Cours optionnels

- Trois à sept cours dans la banque de cours parmi les suivants (9 à 21 crédits)

8INF802	Simulation de systèmes
8INF803	Bases de données réparties
8INF804	Traitement numérique des images
8INF807	Visualisation de graphes
8INF808	Informatique appliquée et optimisation
8INF809	Algorithmes et complexité
8INF829	Séminaire de maîtrise en informatique I
8INF830	Séminaire de maîtrise en informatique II
8INF840	Structures de données avancées et leurs algorithmes
8INF843	Systèmes répartis
8INF844	Systèmes multi-agents
8INF846	Intelligence artificielle
8INF847	Gestion de projets informatiques
8INF848	Technologies de l'information et innovation technologique
8INF850	Méthodologie de la recherche
8INF851	Génie logiciel
8INF852	Métaheuristiques en optimisation
8INF853	Architecture des applications d'entreprise
8INF854	Cryptographie
8INF855	Intelligence d'affaires : principes et méthodes
8INF856	Programmation sur architectures parallèles
8INF857	Sécurité informatique
8INF858	Systèmes intégrés de gestion d'entreprise
8INF951	Séminaire de maîtrise en informatique III
8INF952	Séminaire de maîtrise en informatique IV
8INF953	Séminaire de maîtrise en informatique V

8INF954	Forage de données
8INF955	Principes de conception et de développement de jeux vidéo
8INF956	Développement avancé de logiciels : patrons et modèles
8INF957	Programmation objet avancée
8INF958	Spécification, test et vérification

Pour terminer son programme, l'étudiant choisit l'activité de 15 crédits suivante :

8INF859 Stage (8INF847)

Pour s'inscrire à ces activités, l'étudiant doit avoir complété la majorité de la scolarité de 30 crédits.

Cheminement dans le programme

3 Trimestres		
Automne	Hiver	Été
4 cours (12 crédits)	4 cours (12 crédits)	2 cours (6 crédits)
Projet (15 crédits)		